

Spectacles de rue en 1850

MEMOIRE – HISTOIRE

par Jacquie Bernard, Moulins-Engilbert

On ne se pose plus la question de savoir ce qu'on va faire le soir : la télé est là, omniprésente, elle meuble nos maisons et notre vie. Mais comment occupait-on les moments de loisirs, rares, il est vrai il y a 150 ans, mises à part les veillées de nos villages ? La réponse nous est donnée par les rapports de la "police des Saltimbanques et musiciens ambulants", conservés aux archives départementales.

Les distractions proposées étaient nombreuses et variées ; "les artistes" se déplaçant de villes en bourgs et de bourgs en villages. Ils venaient de tous les coins de France, de Lille à Marseille, du Morbihan aux Vosges. Mais ils venaient aussi de l'étranger.

Les plus nombreux ce sont les musiciens : plus facile à transporter une vielle qu'un théâtre mécanique ! Rappelez-vous, en 1854, la petite Marguerite Agneli, de Lyon : elle a dû en émouvoir, des spectateurs, avec son violon et ses dix-sept ans ! Et Annette Morot, dix-neuf ans, une voisine de Côte d'Or, qui n'avait, elle, aucun instrument à transporter : elle chantait des opéras, a capella, sans sono, sur les places de Château-Chinon. C'est d'ailleurs étonnant que des jeunes filles mineures aient pu se déplacer ainsi. Étonnant encore, que les femmes soient admises à se produire dans les cafés : la femme Goguet obtient le droit d'y chanter, accompagnée de ses trois enfants. Peut-être est-elle venue dans un de ces nombreux cafés qui fleurissent alors à Moulins-Engilbert et dont parlait notre maire-notaire, Jean

Jaubert ? Journaliste quelque temps, cet épucurien signait même ses articles : "le père Jean au cabaret". Où était-il, ce "café de Jésus-Christ" où on savourait "l'arôme d'un délicieux moka et où on chantait les hymnes du divin Béranger" ?

Mais si les femmes peuvent chanter, jouer, il revient aux hommes le privilège de faire danser. Encore qu'ils ne fussent pas libres de faire n'importe où, à n'importe quelle heure ! Tout était réglementé et gare à celui qui outrepassait ses droits : Pierre Isnard, de Digne, ne peut exercer son talent que dans les cafés, alors que son collègue de la Creuse peut jouer aussi dans les restaurants. Rares sont ceux qui peuvent jouer dans les rues. Les contrôles étaient fréquents : Tiens, Jean Bouillot, le ménétrier qui devait animer des bals pendant plusieurs jours, ici et là, dans le Morvan, s'est vu retirer sa permission parce qu'un soir, avec, avec deux compères, il avait un peu trop abusé de ce vin des coteaux du Morvan !

D'ailleurs, certains citoyens n'hésitaient pas à écrire leur mécontentement au préfet : ainsi, le garde-champêtre de La Machine demande, malgré l'avis favorable du maire et de la police, qu'on retire au vieil Emery Minléas le droit de faire danser dans "une maison du bourg où la démoralisation y règne". Toujours à La Machine, deux ans après, en 1856, c'est le commissaire de police qui demande qu'on interdise les bals publics : "lieux de débauche et de scandale pour les jeunes gens de tous sexes". D'autres musiciens se voient expulsés pour "propagande effrénée". A noter que les



musiciens sont soit des vielleux, soit des violonistes, mais très rarement des joueurs de “ musette “.

Parmi les chanteurs, on trouve, peu nombreux il est vrai, ceux que nous appellerions aujourd’hui les auteurs-compositeurs-interprètes : ceux-là ont le droit de vendre leurs chansons ; un seul chanteur comique, qui vient de Marseille à plusieurs reprises et ne peut chanter que les onze romances notées dans son contrat, par exemple :

- Le Marseillais à Paris
- Les tribulations d’un choriste
- Le Gabelou

Et que chantait-on lorsqu’on était chanteur lyrique, dramatique ? Voici une partie du répertoire de Monsieur et Madame Vandevyver.

- Croque poule
- Antoine et Cléopâtre
- Crétinet en service
- Les larmes du départ
- Mamz’elle Rose
- Un roman intime
- Les vers à soie
- La bourrée d’Auvergne
- Un baptême normand
- Les égarements d’une cane

Mais les chanteurs les plus nombreux sont sans doute de pauvres hères : ce sont des adultes, parfois très âgés ; la plupart d’entre eux sont handicapés : en dehors des cicatrices multiples, des marques laissées par la petite vérole, il y a des aveugles et surtout des hommes amputés d’une jambe, d’un bras, victimes des guerres du Second Empire. Et pour ceux-là, le règlement est aussi strict que pour les autres : qu’ils chantent, oui, mais sans chercher à apitoyer leur public ! Ainsi, Jean Mirebeau, amputé de la jambe gauche et estropié du bras droit est évincé de notre département : “ cet individu “ a cherché à toucher la commisération du public en s’annonçant comme ancien militaire ayant été blessé à Sébastopol. En 1855, le terrible siège de Sébastopol en Crimée avait fait tant de victimes !

Si les musiciens et chanteurs n’hésitent pas à faire 600 kilomètres pour venir nous distraire, d’autres viennent de plus loin : Hollande, Bavière, Wurtemberg, Autriche, Espagne, et, bien sûr, de ce qu’on appelle aujourd’hui l’Italie mais qui n’était encore, à l’époque, qu’un ensemble de royaumes et d’états. Les uns viennent du Duché de Parme ou de Trente, d’autres du Royaume de Naples ou encore de l’état pontifical. Mais les plus nombreux sont originaires du royaume de Piémont-Sardaigne. Un étranger sur deux est Piémontais et tous les étrangers réunis représentent 42 % de tous les musiciens. Généralement, les Piémontais sont joueurs d’orgue.

Et si, lassé des musiciens, des chanteurs, vous désirez un autre spectacle, qu’à cela ne tienne, il y avait l’embarras du choix : équilibristes, prestidigitateurs, gymnastes, clowns, jeux de “ vire-vire “, manège de chevaux de bois : dans le département, trois propriétaires de ces superbes manèges se déplacent régulièrement :

Monsieur Lemaitre qui habite Onlay, Monsieur Thiraut, Saint Saulge, et Pierre Coqblin qui vient de Luzy. De l’Ariège, Jean Biele viendra en février, faire peur aux petits pas sages avec ses deux loups muselés !

Comme on est loin de la mer, on pourra admirer le superbe ouvrage de Gaspard Fournier, représentant des vaisseaux, ou s’émerveiller en regardant des “ vues photographiques dans un stéréoscope “. Et puis, Vincent Ducroiset vient d’installer à Moulins-Engilbert un jeu de loterie avec tir à la cible.

Les dames, elles, seront ravies de venir écouter les boniments du “ marchand de parfumerie “ venu tout exprès de Paris. Mais qu’elles ne se laissent pas embobiner par ses belles paroles, d’ailleurs “ interdiction lui est faite de pratiquer des opérations chirurgicales, d’ordonner et de vendre des drogues médicinales ou des remèdes “ !!

Fait exceptionnel, Monsieur Pavani de Rome séjournera à Château-Chinon, Moulins-Engilbert et autres lieux pour y présenter ses “ figures de cire “.

Ne ratez pas non plus les séances du “ physicien “ Monsieur Bretonville. Voyons quel est le programme de physique de ce soir :

Première partie ;

- Les boules invisibles de Monsieur Bretonville ;
- Pilules du diable ;
- Multiplication des bouteilles ;
- Le moulin chinois ;
- Le miroir des dames ;
- Les plumes enchantées ;

Deuxième partie ;

- Métamorphose de Circée ;
- Les cartes obéissantes ;
- L’oeuf savant ;
- La coupe des foulards ;
- Le chapeau galant...

Je pense qu’on peut en tirer la conclusion que notre “ physicien “ n’était autre qu’un prestidigitateur.

Si le physicien, le pédicure, le dresseur de chevaux, le crocodile empaillé ou même le VERITABLE ALBINOS FRANÇAIS présenté par Charles Ricot de Bordeaux ne vous attireront pas, il vous restera les théâtres mécaniques, notamment ceux qui présentent des faits historiques comme celui de Monsieur Ancelin qui a mis en scène la guerre de Crimée.

Rien de ce qui vient d’être écrit n’a été inventé : ni mes noms, ni les amuseurs, ni leur profession. Et, en feuilletant ces fiches anthropométriques, ils sont là, si vivants, qu’on se trouve plongé dans l’atmosphère des premières scènes du film de Marcel Carné : “ Les enfants du paradis “, avec, pour décors, les places et les rues de Montsauche, de Château-Chinon ou de Moulins-Engilbert.